

Une seigneurie ecclésiastique en Vésubie : Sainte-Marie de Gordolon au XVIII^e siècle

GILI Eric

Professeur d'Histoire Géographie au Collège de la Vésubie

Chandolent@gmail.com



Fontispice du Cabraio de la seigneurie de Gordolon, 1718 (ADAM, 1J 42)

Cette étude s'inscrit dans le programme de recherche développé par l'AMONT intitulé « Seigneurs, notables et petits propriétaires dans le Haut Pays Niçois ». Elle succède à une première approche de la seigneurie en Vésubie, et particulièrement de celle de la Madone de Fenestres¹. Parmi les caractères remarquables que nous avons notés, rappelons simplement son origine ecclésiastique et sa destinée particulière qui, dès le XVI^e siècle, la vit passer entre les mains de la notabilité villageoise et assura sa pérennité. Toujours à la recherche d'une documentation originale concernant l'espace méridionalpin, c'est grâce à une information donnée par Alain BOTTARO², conservateur du Patrimoine responsable du département « Mémoire Oraie » aux Archives Départementales, que j'ai pris connaissance d'un document exceptionnel, le *Cabrai* de la Commende de Gordolon.

- Devant un tel document, il convient au préalable d'en préciser sa nature. Il s'agit d'un registre de grand format comportant la description détaillée et les reconnaissances des biens dépendant de la seigneurie de Gordolon. Y est adjoint une sorte d'atlas des possessions de la seigneurie, véritable « plan cadastral », malheureusement incomplet, un certain nombre de feuillets ayant été arrachés, ou plutôt découpés. Au total, plus de 280 pages d'un document excellemment écrit, datant de 1718, qui me permet de présenter une analyse détaillée de la composition d'une autre seigneurie ecclésiastique en Vésubie au début du XVIII^e siècle.

- Une première lecture permet de dégager une problématique d'étude. L'ouvrage semble au premier abord constituer la preuve d'une grande vitalité de la seigneurie de Gordolon. Il est alors légitime de se demander ce qui peut expliquer le maintien de cette seigneurie durant ce siècle, alors même que, comme le démontre celle de la Madone de Fenestres, les autres pouvoirs fonciers ecclésiastiques sont sur le déclin.

- Peut-être faut-il également redéfinir ce qu'est une seigneurie ecclésiastique ? C'est avant tout un pouvoir qui s'impose sur un territoire donné par une contrainte économique sur un nombre important de dépendants. On pense au premier abord à des paysans devant payer des droits pour exploiter les terres sur lesquelles ils travaillent, et parfois même sont justiciables de ces mêmes pouvoirs ecclésiastiques. On verra dans ce cas qu'il ne s'agit pas tout à fait de cela. Dans tous les cas, la terre n'appartient pas aux exploitants et ceux-ci doivent, symbole de leur dépendance, verser un cens annuel (un loyer) aussi appelé de manière explicite 'reconnaissance'. Dans notre cas, le seigneur est un membre du Clergé, chanoine, moine, prêtre...

- Plus particulier encore, cette seigneurie est une 'commende', c'est-à-dire que ses revenus ne sont pas versés au prêtre qui en dessert l'église (ou la chapelle), mais à un religieux de haute condition (à nouveau chanoine, moine, mais aussi abbé ou évêque...) qui en tire ses bénéfices sans jamais, ou presque, être présent sur place. Enfin, dans le cas de Gordolon, cette commende (le revenu) fait partie d'une Commanderie (la structure), qui elle-même est en fait une organisation territoriale dépendante d'un ordre religieux, ici celui des Saints-Maurice et Lazare, Ordre prestigieux s'il en est.

- Enfin, l'histoire de la seigneurie de Gordolon au XVIII^e siècle est elle-même particulière en cela qu'elle rappelle l'existence d'une Communauté disparue, qui porte le même nom, et que son territoire est alors partagé entre trois autres communautés voisines. Ainsi posée, la problématique d'étude nécessite dans un premier temps qu'il soit fait un rappel de l'histoire connue de Gordolon.

Rappel historique concernant le village et le site de Gordolon

Rappelons d'abord à grands traits l'histoire de Gordolon, qui fut en son temps un véritable village de la Vésubie mais aussi une grande seigneurie dont l'histoire s'étend sur près de 800 ans. Pour savoir ce qu'est un seigneur ou bien qui est seigneur à cette époque nous pouvons nous appuyer sur la définition donnée par Laurent FELLER : « tout individu ou toute institution possédant suffisamment de terres pour vivre largement sans avoir besoin de travailler soi-même et devenant de ce fait un pouvoir sur les travailleurs la mettant en valeur »³. Si l'on prend en compte le document présenté dans cet article, Gordolon peut effectivement être considéré, à l'époque de sa rédaction, comme une véritable seigneurie ecclésiastique, dont les revenus viennent alimenter un réseau d'ayant-droits qui se les partagent de manière hiérarchisée.

Le nom de Gordolon se réfère à un ancien village. Il est également à l'origine d'un anthroponyme, un nom de famille. Ce toponyme, devenu anthroponyme, est l'un des plus anciens connus en Vésubie. Les linguistes ont l'habitude de faire remonter la racine du mot à la période pré-romaine, et à défaut d'une autre appellation, de la nommer « ligure » ou « pré-indo-européenne », sans grande assurance sur la réalité de cette correspondance. Le fait est qu'il indique une présence très ancienne dans cette région, où vivait une population autochtone bien avant

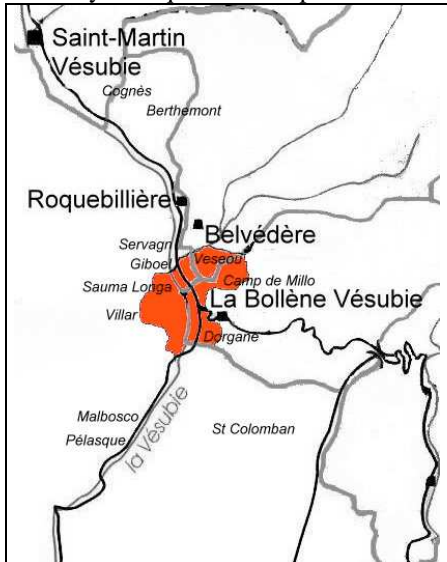
¹ in *Patrimoines du Haut Pays* n° 10, 2009, pp. 103-131

² et publiée par les Archives Départementales des Alpes-Maritimes (Conseil Général) dans l'ouvrage *Trésors d'Archives*, p. 222, sd.

³ FELLER Laurent *Paysans et seigneurs au Moyen Age, VIIIe-XVe s.*, Paris, 2007, Coll.U

la conquête ou la domination romaine. Mais comme les noms de famille se sont finalement fixés qu'à partir du XII^e siècle, le hiatus historique paraît bien trop important pour en tirer une certitude d'ancienneté. La seule que l'on puisse avancer est celle d'une origine géographique de la famille, renvoyant au village disparu de Gordolon.

Le *castrum* de Gordolon est connu dès le XI^e s. dans la liste des taxes synodales relevées dans l'ancien cartulaire de la cathédrale de Nice⁴, « sommes dues à l'occasion du synode diocésain par les différents bénéficiaires à leur évêque ». La vallée de Lantosque est inscrite pour 8 sous pour l'ensemble des bénéficiaires qui n'envoyaient qu'un seul représentant au synode (à l'exception d'Utelle qui paie ½ sous à elle seule).



Le premier décime qui apporte un détail entre les différentes communautés concernées montre que Gordolon émerge à hauteur de 9 deniers, soit autant que Saint-Sauveur, Clans ou même les couples Saint-Colomban/Loda, Roccasparvera/Mancel, Saint-Martin, La Bollène et Belvédère... et moitié moindre que Lantosque, Utelle, Saint-Dalmas Valdeblone et Pedastas... mais plus que Venanson (4 d ½) ou Manoinas/Castellet et du Gast (Saint-Michel ?). La taxe synodale provenant de Gordolon s'inscrit donc dans une « bonne moyenne » des villages, certes, pas parmi les plus importants, mais relativement conséquente pour qu'il soit pris en compte.

D'autres taxes versées soit à l'évêque soit au souverain font encore état de l'importance de Gordolon à cette époque.

Localisation présumée du finage de Gordolon

En 1351, puis de nouveau en 1376, deux impôts nous apportent une information précise sur la situation du village. 3 livres 10 sous pour la première date, soit 4 fois ce que doit La Bollène, et 1 fois ½ ce que verse Lantosque... 25 ans plus tard, Gordolon verse encore 10 florins, soit autant que Lantosque et deux fois plus que La Bollène. Il ressort de ces quelques indications, très parcellaires, que jusqu'au milieu du XIV^e s. au moins, alors même que Gordolon n'est plus totalement un village - et nous verrons rapidement pourquoi - celui-ci ou du moins son prieuré possède encore d'importantes ressources qui lui permettent d'honorer la part du souverain.

Le *castrum* de Gordolon existe c. 1200. L'enquête concernant les droits du Comte de Provence en 1252 le décrit comme *derupta*, détruit... mais il ne le resta vraisemblablement que peu de temps. En 1388, Gordolon est de nouveau actif et considéré comme un véritable village, possédant de nombreux habitats permanents.

Pourtant, la première mention que nous connaissons de ce lieu remonte à la donation qui en est faite en 1075 et qui permet au monastère de Saint-Pons d'en acquérir le bénéfice⁵. Nous savons par ailleurs qu'un certain évêque Lucius (inconnu des listes épiscopales de Nice) possède le revenu du prieuré en 1158, temps où les bénéfices du prieuré et du monastère étaient colloqués avec ceux de la manse épiscopale. Mais en 1185, son successeur, l'évêque Pierre II, devait excommunier le prieur de Gordolon, par ailleurs moine de Saint-Pons⁶, qui lui refusait le versement d'une partie des droits qu'il devait lui restituer⁷. Ces quelques mentions confirment la main-mise de l'autorité ecclésiastique sur Gordolon dès les premiers siècles du II^e millénaire de notre ère. Autorité qui n'exclut pas les tensions internes dont le prieuré a pu faire les frais.

C'est donc entre le XIV^e et le XV^e s. que le village de Gordolon disparaît. Pourtant, si l'on en croit l'Abbé Antoine CAUVIN, ce serait le terrible tremblement de terre du 10 août 1564 qui aurait définitivement ruiné le site. Mais alors, comment se fait-il qu'un territoire effectivement détruit ait été, seulement 40 ans plus tard, transféré du bénéfice de l'abbaye Saint-Pons à celui de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare ? Aurait-elle accepté ce transfert si les revenus du prieuré semblaient si modestes qu'il y paraissait ?

Avant ce transfert, nous connaissons un certain nombre des prieurs qui se sont succédés à la tête du bénéfice de Gordolon. En 1440, c'est le moine Jacques GRAILLET⁸ qui en est titulaire.

⁴ PROU Maurice (sous la Dir.), Etienne CLOUZOT Pouillés des Provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, Paris, 1923

⁵ parmi d'autres biens revenant à Saint-Pons de Nice, tels que ND de La Gaude, Saint-Blaise et Colomars, L'Escarène, Levens, Saint-Martin (du Var)... d'après la charte n° XII du Chartrier de Saint-Pons, cité par Jean-Pierre POLY *La Provence et la Société féodale, 879-1166*, Bordas, 1968

⁶ BOYER Jean-Paul *Hommes et Communautés dans le Haut Pays Niçois. La Vésubie, XIIIe-XVe s.*, Nice, 1990

⁷ HILDESHEIMER Françoise (sous la Dir.) *Histoire des Diocèses de France*, n° 17, Nice et Monaco, 1984

⁸ E 002/030 II 4

À la fin du siècle (1496), c'est le Vénérable Seigneur Jean ANDRÉE⁹, prieur de Gordolon, qui prête hommage pour le fief tenu de Philippe II, duc de Savoie, entre les mains de Jacques de BUSSY, gouverneur de Nice. En 1535, c'est l'archidiacre de Nice, Clément BARRALIS¹⁰, qui est prieur de la Madone de Gordolon, et à ce titre, qui est obligé de céder le droit de pâturage, de labourage et de récolte sur les terres dépendant de son prieuré sur les bords de la Gordolasque, dans le *Val Gelada* et la *Sauma Longa* de début novembre à février au profit des habitants de Roquebillière et de Lantosque¹¹. Enfin, entre 1537 et 1543, le prieur de Gordolon doit négocier avec la Communauté de Roquebillière au sujet du pacage à Gordolon¹².

- **Une seigneurie de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare**

C'est pourtant sous l'autorité de l'abbé commendataire de Saint-Pons, auquel appartenait le fief de Gordolon, que celui-ci est régulièrement mis en Commende. Mais son destin changea au début du XVII^e siècle. Il est finalement retiré de la prébende niçoise pour devenir un revenu de l'Ordre savoyard, en 1604¹³, sur décision du pape CLÉMENT VIII Aldobrandini. Il constitue dès lors une Commanderie pour cet Ordre.

En fait, l'abbé « niçois » est Louis GRIMALDI de Beuil qui fut également prieur commendataire de Saint-Dalmas et La Bolline dans le Valdeblore dès 1546 jusqu'en 1565. Ce personnage tint ensuite les bénéfices des prieurés de Saint-Véran d'Utelle, de Saint-Antoine de Levens et de Saint-Jean-Baptiste de Villars. Mais il est surtout nommé Grand Prieur de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare... Ce qui peut expliquer la rétrocession du prieuré de Gordolon au même Ordre... Toujours est-il qu'à la disparition de l'abbé, en 1608¹⁴, Gordolon reste entre les mains de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare.

Cet Ordre, le plus prestigieux de Savoie, est relativement récent, puisqu'il est constitué en 1572¹⁵, après la mort de son Grand Maître Jean de CASTILLON. C'est à l'initiative du pape GRÉGOIRE XIII que sont unifiés, le 13 novembre, l'Ordre de Saint Maurice et celui, bien plus ancien, de Saint Lazare. L'un de ses premiers objectifs est de lutter contre l'hérésie menaçant les frontières de la Savoie. Gordolon est alors rattachée à la Maison de Nice, la seconde par son importance et ses revenus, après Turin.

L'Ordre de Chevalerie de Savoie, créé au XV^e siècle par Amédée VIII, s'inscrit dans un mouvement européen de créations qui utilise ce moyen dans un objectif plus large d'apparition de l'idée de « Nation », telle que l'a identifiée et analysée en son temps Colette BEAUNE¹⁶. Présent dans l'ensemble des terres tenues par la Maison de Savoie, il regroupe des personnalités de premier plan, des proches du souverain, qui sont autant de relais de son pouvoir. Leurs revenus sont tirés d'un important patrimoine dont les assises foncières se répartissent également sur la totalité du territoire assujéti à la même Maison. Cette politique d'implantations spatiales lui permet d'être présent même dans les vallées périphériques et maintient la fiction de l'omnipotence du pouvoir.

Les membres de l'Ordre font vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté conjugale. Ils peuvent posséder des bénéfices ou des pensions jusqu'à concurrence de 400 écus par an, ce qui en fait déjà d'importants seigneurs. C'est le duc Charles Emmanuel qui fixa le modèle de la croix (blanche et pommelée avec des bandes vertes aux quatre angles pour rappeler l'Ordre de saint Maurice), avec obligation d'en coudre une, blanche, sur le manteau des membres.

Les rangs de l'Ordre s'égrainent depuis le Chevalier, le Chevalier Officier, Chevalier Commandeur, Chevalier Grand Officier et Chevalier Grand Croix.

Au XVI^e siècle, c'est la famille ISNARDI qui prend le contrôle du prieuré de Gordolon, et ce pour plus de 60 ans¹⁷. Le 13 décembre 1585, le duc Charles-Emmanuel 1^{er} en remet le bénéfice aux frères Fabrice et Paul ISNARDI¹⁸, qui prennent la suite de leur oncle, Gaspard, qui était également archiprêtre de Berruti (diocèse de Bari)¹⁹. Paul est encore Commendataire de Gordolon en 1626, alors même qu'il est prévôt du Chapitre cathédrale

⁹ NI Mazzo 6, chap. 5, f° 43 v°

¹⁰ E 002/021 FF 27

¹¹ Le 17 juin 1724 (E 002/025 FF 68) c'est la communauté de Roquebillière qui obtient la révocation des droits du prieuré sur les terres de *Sauma Longa*.

¹² 001J 0118

¹³ DERLANGÉ M. (sous la Dir.) *Les Niçois dans l'Histoire*, article selon Charles-Alexandre FIGHIERA

¹⁴ FIGHIERA Charles-Alexandre « Les abbés de Saint-Pons de Nice », in *Nice Historique*, 1970, pp. 1-41

¹⁵ GIUSTINIANI Abbé *Histoire des Ordres militaires ou des Chevaliers, des milices séculières et régulières de l'un et l'autre sexe, qui ont été établies jusque à présent...* Tome IV, Amsterdam, 1721

¹⁶ BEAUNE Colette *Naissance de la Nation France*, Gallimard, 1993

¹⁷ *Provence Historique* vol. 37, 1987, p. 371

¹⁸ 001J 0067, pièce 3

¹⁹ DERLANGÉ M. (sous la Dir.) *Les Niçois dans l'Histoire*, article « ISNARDI » de Charles-Alexandre FIGHIERA

de Glandèves. C'est ensuite son neveu, Honoré ISNARDI²⁰, Co-seigneur de Gorbio, chevalier de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare, qui obtient la commende de Gordolon en 1647 après le décès de son oncle. Son fils, Charles Louis, lui succède.

Le *Cabraio*

Revenons-en à notre *Cabraio*.

C'est sur ordre du Grand Maître de l'Ordre, Victor Amédée II, alors roi de Sicile, qu'est ordonné, par acte du 22 avril 1715 (dont copie est inscrite dans le *Cabraio*), de faire procéder aux « mesures, délimitations et reconnaissances des commendes »²¹ qui en dépendent. C'est le Grand Conservateur de la Sainte Religion et Ordre Militaire des Saints Maurice et Lazare, le Comte Joseph PROVANA de Pralongo (dont se trouve également une copie de l'ordre du 17 mai 1715 dans le *Cabraio*), qui se charge de cette tâche et en organise la procédure en l'absence du premier.

L'organigramme de l'Ordre fait également intervenir le Grand Conseiller de la Sainte Religion et Ordre Militaire des Saints Maurice et Lazare, Grand Croix D'Ascanio BARATA Comte de Sainte-Agnès, puis l'Économiste et Très Révérent Conseiller de la Sainte Religion et Ordre Militaire des Saints Maurice et Lazare, enfin le Notaire et Procureur collégial Michel Ange CHIANEA de Turin qui nomme lui-même comme Procureur sur place Jacques Philippe GAETI fils du feu notaire collégial Pierre au nom du Vassal Pierre RICCI lui-même Procureur général, qui va œuvrer sur le terrain au nom du Seigneur Commendataire le Très Illustre Chevalier Paul Emile VELATI²², gouverneur du fort de Valenza. Cette suite de délégations met en évidence les réseaux de familiarités et de proximités liant les différents acteurs et bénéficiaires gravitant à partir de la seigneurie de Gordolon. Cette succession d'autorités permet de replacer notre « petite » seigneurie vésubienne dans un réseau bien plus large de relations sociales, politiques et économiques qui donnent toute la dimension que pouvait revêtir une seigneurie foncière en ce début du XVIII^e siècle, par emboîtements successifs de qualités.

L'acte initial du *Cabraio* précise que le Chevalier VELATI « possède dans la vallée de Lantosque confinant avec les territoires de Lantosque, Roquebillière et La Bollène un bénéfice ou prieuré sous le titre de Sainte-Marie de Gordolon érigée en Commende avec divers biens, édifices et revenus ».

C'est au géomètre et arpenteur public assermenté Charles Antoine CASTELLI, de la cité de Turin, que revient le travail de borner les parcelles de la Commende de Gordolon, actes validés par le notaire collégial Charles Antoine DALONI de Sospel.

Pour cette tâche, il fait appel, selon la procédure contradictoire usitée, aux agents assermentés des communautés concernées, Ludovic GIUDICE pour Roquebillière et Ludovic ROBINO *Rino* de La Bollène, et pour Lantosque Jean-Baptiste MASSIERA et Ludovic MALAUSSÉNA, auxquels s'adjoignent généralement les syndics de La Bollène Pierre Antoine ROBINO *Damon* et Jean-Baptiste GAUTIERO et le co-syndic de Roquebillière Pierre DRAGO *Cesar*. Les « visiteurs » s'adjoignent les services des maîtres-maçons Pierre FABRI *Froment* et Barthélémy REVELLO, et des maîtres-charpentiers Ludovic Matthieu MANSIER et Jeannot GIUGLARIS.

L'autre caractéristique de cette seigneurie est qu'elle s'étend à la fois sur un territoire relativement homogène par sa partie centrale, et sur trois communautés différentes. Cette particularité s'explique avant tout parce que le document considéré est relativement récent, établi près de trois siècles seulement après la disparition définitive de la Communauté de Gordolon. À cette époque, son territoire initial a été partagé entre les trois villages voisins mais la seigneurie ne s'est pas dissoute dans la propriété privée.

Chronologie de l'opération

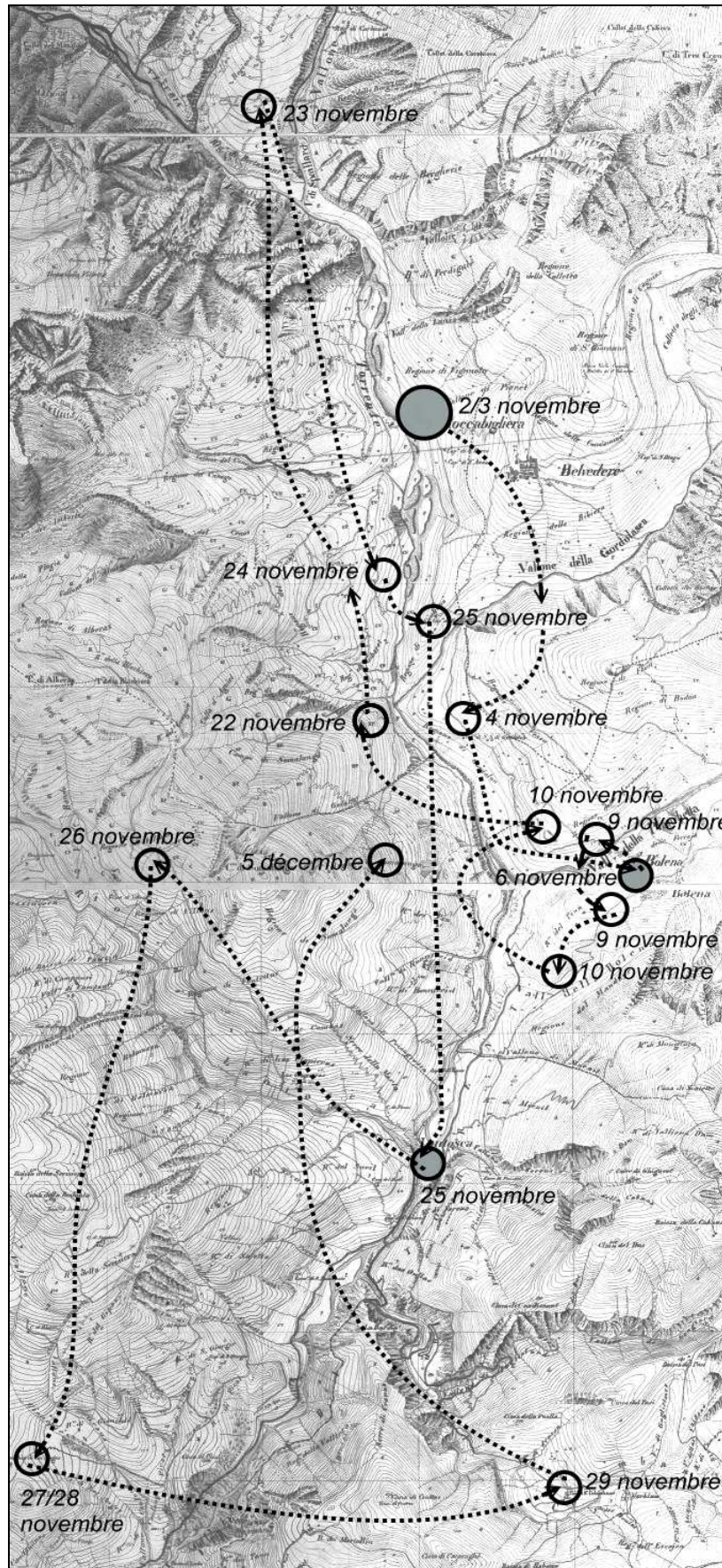
L'équipe dirigée par le Procureur Jacques Philippe GAETI, composée de l'arpenteur Charles Antoine CASTELLI et du notaire collégial Charles Antoine DALONI doit « faire procéder à la mesure et reconnaissance de tous les biens, maisons, édifices, et droits dépendants et appartenants à la Commende » et borner (*piantamento de termini*) les parcelles qu'ils visitent, en présence des personnes concernées directement par l'exploitation des lieux.

La procédure est longue et complexe, cela avant même que d'arriver sur le terrain. Il s'agit d'informer par publication les habitants des villages (*a luoghi soliti vallida* - dans les lieux habituellement validés), puis de leur donner un délai nécessaire afin qu'ils puissent se rendre au moment fixé sur le site des parcelles, « sous peine de 15 écus d'or par chacun [de ceux qui ne viendraient pas] appliqués à l'Hôpital de la dite Sainte Religion ». L'amende est suffisamment forte pour être dissuasive au plus réticent.

²⁰ *Idem*. Il est 1^{er} consul de Nice en 1653, mais, en 1688, est arrêté sur ordre de Victor Amédée II et emprisonné au château de Nice où il meurt le 17 mai 1689, soupçonné d'avoir trop de sympathie pour Louis XIV

²¹ 001J 0067

²² *Trésor d'Archives. 1000 ans d'histoire*. Conseil général des Alpes-Maritimes, Archives départementales des Alpes-Maritimes, s.d.



Parcours des délimitateurs de la Commende

L'opération commence le 2 novembre, par l'information donnée aux habitants de Roquebillière, et par la présentation des documents établissant la preuve de la Délégation donnée. Le lendemain, 3 novembre 1718, est donné le premier rendez-vous, après que Relation ait été faite devant le Tribunal du juge de paix du lieu aux habitants concernés de Roquebillière. Ils doivent se rendre le lendemain, 4 novembre, à 15 h, devant la chapelle de « la Divine Dame de Gordolon ». Toute la journée, les habitants, les ayant-droits et les experts arpentent les propriétés de la Commende, alors que le notaire rédige les relations de visite.

Le 6 novembre, c'est au tour de La Bollène de recevoir la Relation du notaire. Les auteurs sont déjà connus. Les exploitants sont appelés à se retrouver, le 9 suivant, toujours à 15 h, devant la même chapelle, puis dans la région du *Moulin* et dans les quartiers successifs de la *Noghiera*, du *Puei*, de l'*Ibac*, des *Faissos*, enfin, le lendemain, à la *Noghiera*, aux *Faissos* et à la *Lurgana* (entendons la *Dorgane*).

Puis c'est au tour des quartiers de *Ferraie*, *Valiere*, *Prato Rotondo*, *Barruelo*, *Serre de Milan*, *Camp de Millo*, *Bosas* et à *Los Molinos* d'être parcourus pour y reconnaître les propriétés de la Commende, qu'il s'agisse de champs, de prés, de terres en friche (*gerbi*), de châtaigneraies, de vignes, de *giare* et chènevières, afin d'y « planter des bornes, d'y fixer des croix »...

Du 16 au 22 novembre 1718, c'est au tour des habitants de Roquebillière de venir confronter leurs censives. Tout d'abord dans le quartier de *Sauma Longa*, puis au *Giboel*, à *Poncioniera* et *Servagn*. Le 23 novembre à Berthemont, puis le 24 au *Veseou*, aux *Granges de Bois*, *Campari di Ville* et de nouveau au *Servagn*. Le 25 novembre, retour au *Giboel* et *Servagn*. Sont concernés des vignes, champs et chènevières.

Le même jour, relation est faite aux habitants de Lantosque. Rendez-vous est pris pour le lendemain. Les quartiers du *Villar*, de *Valiere de Susana* sont les premiers visités. Puis ceux de l'*Aighetta*, de *Il Pozzo* (ou le *Puei*) et *Malbosco* (tous deux à *Pélasque*), puis *Saleta*, *Candeghes* et *Cros* le 28 novembre. Le lendemain, c'est au tour des quartiers de Saint-Colomban et *Pinol*. S'y trouvent des champs et des vignes d'une part, des châtaigneraies pour les deux derniers quartiers, tous dépendant de la Commende.

Enfin, le 5 décembre 1718, relation est faite à Lantosque pour aller visiter les terrains de *Malcompagno*, autrement appelés *Sauma Longo*.

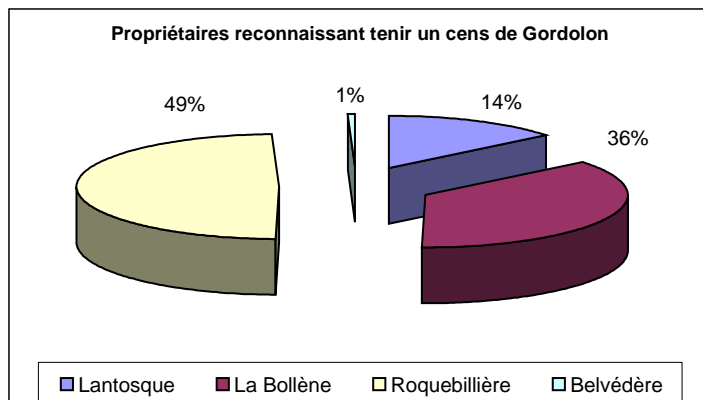
Il n'a pas été facile d'identifier l'ensemble de ces toponymes et certains ont échappé à la première analyse. Néanmoins, l'essentiel est repérable et donnent une image assez précise du périmètre sur lequel s'exerce l'influence de la seigneurie de Gordolon.

Les reconnaissances de cens

Dans un même temps, le notaire DALONI recevait les reconnaissances de cens de la part des tenanciers. L'opération s'échelonne du 12 novembre au 5 décembre 1718, et rassemblait 198 déclarations concernant au total 317 parcelles de toute nature. À titre de comparaison, l'abbaye de Saint-Pons près de Nice bénéficiait, en 1688, de 658 emphytéotes à Nice et 585 dans la campagne niçoise²³, soit environ six fois plus que la Commende de Gordolon. Ce qui ne fait pas pour autant de ce dernier un petit bénéfice mais le replace dans un contexte plus local comme une dépendance d'un plus grand ensemble comme pouvait l'être l'abbaye niçoise, ou l'Ordre « national ».

La répartition des déclarations est la suivante :

97 propriétaires pour 148 parcelles sur Roquebillière. Ces déclarations concernent 20 quartiers différents, et pour 30 % sont localisées au *Prato Rotondo*, 18 % à la *Tavogliere* et 13 % aux *Valiere* ;

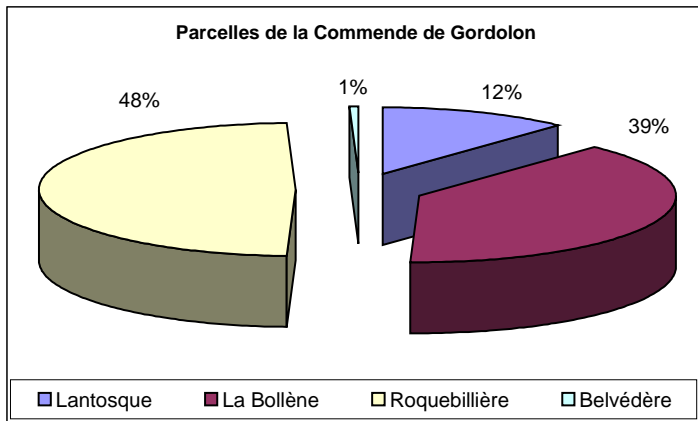


71 propriétaires pour 117 parcelles sur La Bollène ;

28 propriétaires sur Lantosque pour 36 parcelles ;

2 parcelles sur Belvédère mais un seul propriétaire du lieu bien qu'originaire de Roquebillière (Nicolas DRAGO).

²³ HILDESHEIMER Françoise (sous la Dir.) *Op. Cit.*



Quelques tenanciers habitent dans ces villages mais sont dits originaires d'autres lieux. C'est le cas pour Barthélémy ROMANO de Bendejun, Luchino BASIR de Moulinet, ou Jean FRANCO de Valdeblore, Jean ABOLIN de Venanson, tous habitant à Lantosque ; ou encore Barthélémy THAON, de La Bollène, habitant à Roquebillière.

La Commende de Gordolon, « grande » propriétaire foncière

Le *Cabraio* répertorie 37 ensembles de parcelles décrites et bornées (il en manque sans doute 2 dont les pages ont été arrachées) mais seulement 8 dont nous ont été conservés les plans (ici encore, les pages des autres parcelles ont été arrachées)²⁴. Au total, le bornage réalisé doit comporter plus de 200 croix dont nous avons conservé la mémoire et la localisation, du moins sur le document, pour 196 d'entre elles. Peut-être ce nombre devrait-il être encore réduit car des parcelles doivent être contiguës, mais il n'est pas possible de s'en assurer à partir du seul relevé documentaire. Un travail complémentaire sur le terrain s'avère alors indispensable pour en confirmer l'importance, mais à ce jour, une seule borne a pu être identifiée avec certitude.

Cette opération de bornage met en évidence la véritable importance qui est alors donnée au repérage des biens de la Commende, dans un souci que l'on pourrait rapprocher de celui déjà constaté, quelques années plus tard, avec l'identification des biens dépendant de la Commende de la seigneurie de la Madone de Fenestres, dans la commune voisine de Saint-Martin-Vésubie²⁵.

La procédure est toujours identique. Après avoir donné rendez-vous sur le site, les experts parcourent la parcelle. Prenons comme exemple la première décrite, concernant les quartiers de Sainte-Marie de Gordolon, *Ferraie, Valiere, Prato Rotondo, Baruel* et *Serre di Molar*, tous contiguës :

« Le 9 novembre, à 15 h d'Italie... dans la pièce de champ, pré, *gerbidi* (entendez terre en friche), châtaignier, vigne, *giarre*, chènevières avec la chapelle et bâtiment du quartier de Sainte-Marie de Gordolon... ». Il s'agit de la première parcelle dans l'ordre d'inscription, et il faut sans doute y voir la plus importante, bien que sa superficie ne soit pas donnée, chose rare. Elle concerne le terrain sur lequel est bâtie la chapelle du prieuré.

Le relevé donne lieu à un acte authentique devant le notaire Charles Antoine DALONI et à un arpentage de la part du géomètre Charles Antoine CASTELLI de Turin, sur les indications du Capitaine Jean-François SERRA et de Jean-Honoré DRAGO dit *Sesar*. Sont également présents les témoins Ludovic DRAGO *Sesar*, Barthélémy GIUGLARIS et Charles Antoine *Sesar*.

Suit la liste (importante) des propriétaires voisins et tenanciers des biens « serviles » qui doivent alors s'entendre sur les limites de la parcelle où seront implantées les bornes gravées. Au total, 90 personnes, auxquelles s'ajoutent les syndics de la Commune, Jean-François BARBIERA et Pierre DRAGO *Sesar*, accompagnés du Conseiller Jean-André GIRARDO qui représentent les intérêts collectifs « pour tout l'intérêt que porte ladite Communauté ... en raison des routes publiques et communales attenantes aux mêmes terres ». Une attention toute particulière est portée aux personnes qui pourraient être absentes, en faisant appel à des individus suffisamment proches pour pouvoir les représenter, et à celles qui pourraient porter la contradiction au sujet des limites de la seigneurie directe de la Commende (*dal diretto dominio della Commenda*).

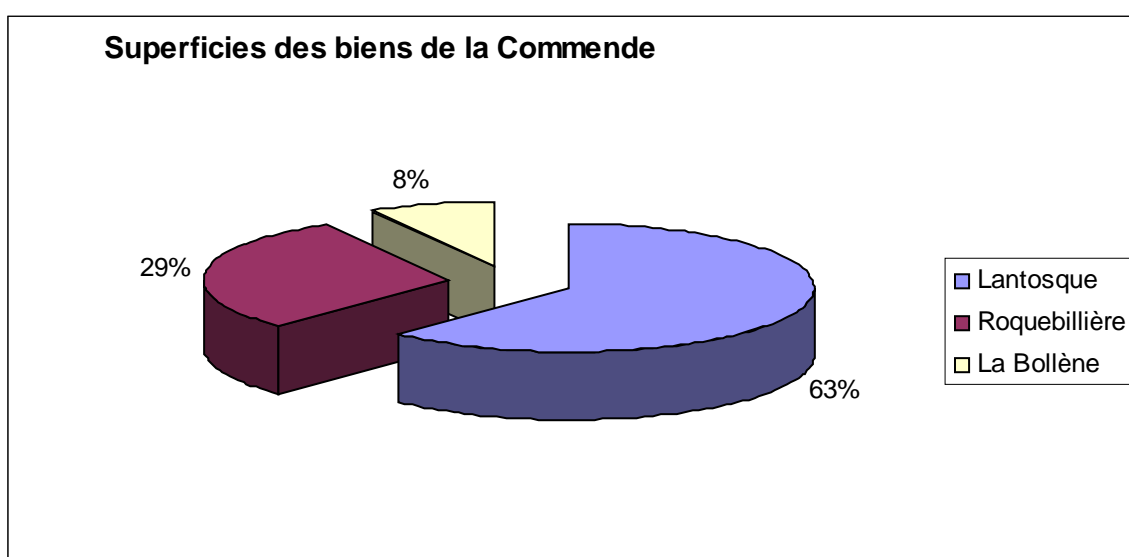
Le bornage débute toujours « de l'angle qui reste vers le midi », et ponent dans ce cas. Pour en réaliser l'opération, il est fait appel aux propriétaires voisins qui donnent leur accord, selon la procédure contradictoire déjà évoquée, avant de graver la croix qui marque désormais la limite. La première est implantée au quartier de la *Valiere*, précisant même qu'à « 3 *trabucchi* (environ 9,50 m) de la rivière a été gravée une croix de la Sainte Religion des Saints-Maurice et Lazare sur une roche ferme, laquelle sépare rivière Vésubie qui reste au ponent et le finage de Roquebillière qui reste au nord, cette croix regardant vers le levant » (*scolpito una croce della SR de Santi Maurizio et Lazaro sopra una Rocca ferma, qual divide il fiume Vesubia che resta a ponente, et le fini di Roccabigliera che restano a mezza notte, risguardante essa Croce verso levante*). Suit la description de 12 autres

²⁴ D'après une information communiquée par Alain BOTTARO, Conservateur du patrimoine aux Archives Départementales des Alpes-Maritimes, il existe deux plans d'assemblage aux archives de l'Ordre, conservés à Turin. Information qu'il a également publiée dans *Les sources de l'histoire du Comté de Nice à l'Archivio di Stato di Torino/Les fonti storiche del contado di Nizza all'Archivio di Stato di Torino. Ancien Régime (1388-1792)*, ASPEAM, Nice, 2008

²⁵ GILI Eric « Une seigneurie ecclésiastique dans le Haut Pays Niçois : la Commende de la Madone de Fenestres », in *Patrimoines du Haut Pays*, n° 10, 2009, pp.

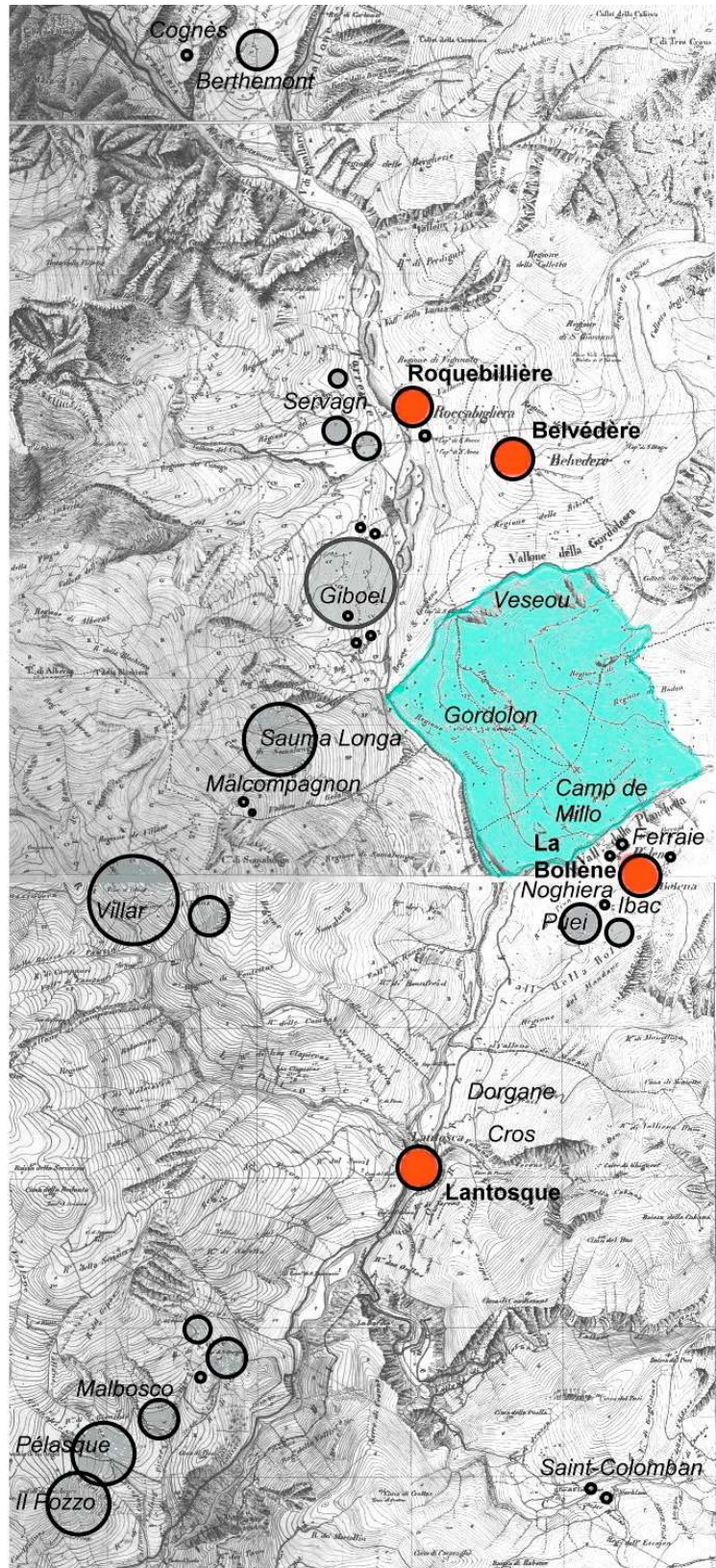
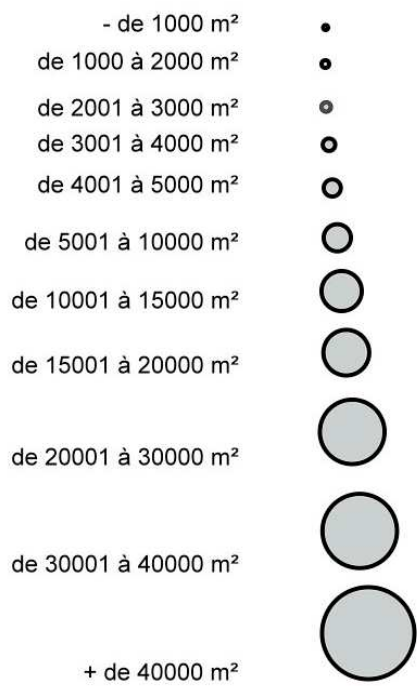
croix qui sont gravées en cette occasion. Pour trouver la suivante, il faut parcourir 215 m $\frac{1}{2}$ à l'est pour y découvrir une « vieille croix », puis encore 93 m $\frac{1}{2}$ est pour y graver la nouvelle croix, « qui divise les limites de Roquebillière au nord et levant des terres de la Commende, le quartier du *Pra Rotondo* restant au midi, ladite croix regardant au midi » ; puis 35 m au sud le long du canal en ligne droite, une nouvelle croix ... et ainsi de suite. À noter qu'ont été réalisées d'anciennes campagnes de délimitation (puisqu'il est parfois indiqué la présence d'une « ancienne croix »), qui ne suffisent plus au début du XVIII^e siècle, et qu'il est nécessaire de procéder à une opération de remise à jour. *A contrario*, nous pouvons aussi y voir une opération d'urgence réalisée pour rétablir les limites anciennes de la seigneurie qui semble avoir tendance à s'estomper, voire à disparaître, car au final, peu d'anciennes croix sont retrouvées.

Au total, et sans prendre en compte le terroir compris entre le vallon de la Gordolasque au nord, la Vésubie à l'Ouest et le vallon de la Planquette au sud, qui représente l'essentiel du versant de Gordolon, pour lequel aucune valeur n'est donnée (sur un espace estimé à 3 km², la distance entre la Gordolasque au Nord et le Planquette au Sud atteignant plus d'1 km $\frac{1}{2}$), la superficie de la Commende estimée correspond à 79 journées 68 tables et 11 pieds, soit l'équivalent de 30 ha et 2 900 m². C'est le territoire de Lantosque qui regroupe le plus grand territoire dépendant de la Commende, avec 48 journées 91 tables et 10 pieds (18 ha 60 ares), contre 23 journées 11 tables et 1 pieds pour Roquebillière (9 ha et 22 ares) et 6 journées 51 tables et 11 pieds pour La Bollène (2 ha 48 ares).



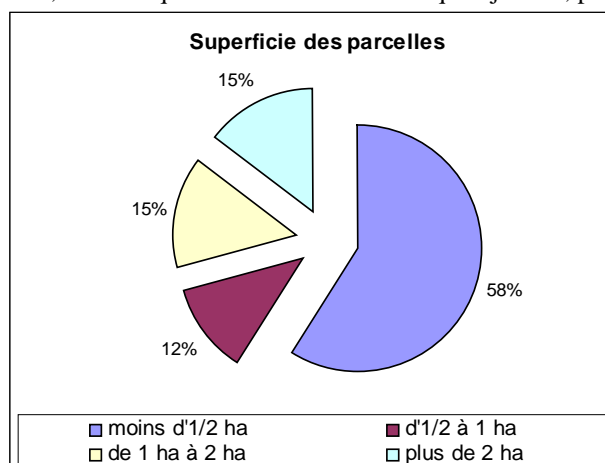
La parcelle la plus importante se situe au Villar de Lantosque (12 journées 45 tables et 7 pieds, soit 4 ha et 73²⁶ ares, à laquelle s'ajoute une autre parcelle de 3 journées et 65 tables sur le même quartier, et de 9 journées 57 tables sur le quartier proche de la *Valliero di Susanne*, soit un total de 9 ha $\frac{3}{4}$) suivie de peu par celle du *Giboel* de Roquebillière (12 journées 43 tables, soit 4 ha 72 ares), toutes les deux d'un seul tenant, en champs pour la première, en vignes pour la seconde, mais entre les mains de nombreux tenanciers qui s'en partagent l'exploitation et la charge seigneuriale.

²⁶ Les conversions de mesures proviennent de l'ouvrage de GENIEYS R. *Recueil de tables à l'usage des ingénieurs*, Paris, 1835



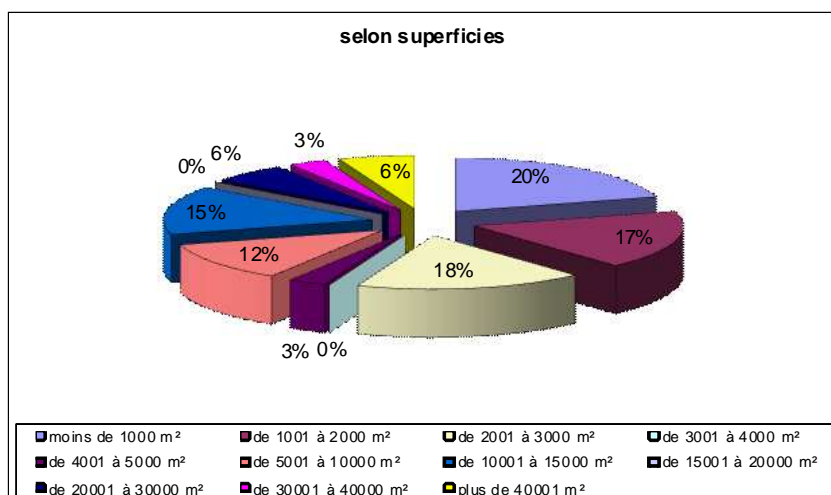
Carte de localisation des parcelles selon leur superficie

Inversement, les parcelles les plus petites (moins de 1 000 m²) se retrouvent sur La Bollène pour 4 d'entre elles, 2 sur Roquebillière et 1 sur Lantosque : jardins, petits champs, petite vigne ou même chènevière.



Des 42 mentions de natures exprimées par cet échantillon de parcelles, 21 concernent Roquebillière, 13 Lantosque et 8 La Bollène. 21 sont des champs, 12 des vignes, 3 des jardins, 2 des chènevières, le reste étant un pré, une châtaigneraie et deux terrains incultes.

58 % des parcelles décrites ont une superficie inférieure à 1/2 ha.



Une analyse plus détaillée nous est permise grâce à une série de parcelles accompagnées d'un plan de localisation. Tous n'ont pas été conservés. Sur les 37 parcelles décrites, seules 7 parcelles possèdent un plan qu'il est possible de leur adjoindre : les n^{os} 7 à 13 et 21^{ème}.

Les autres planches ont été découpées, à une époque indéterminée, au grand dâme du chercheur.

Sur La Bollène, la pièce de *Las Faissos* (n^o 7) est composée d'une vigne qui mesure 3 journées 49 tables (estimation proposée d'1 ha 3265 m²), au tracé très irrégulier, bornée de 24 croix. 6 personnes l'exploitent : Antoine MALBECCO, Ludovic ROBINO Alessi, M^o GAUTIERO Ludovic, Sig. GAUTIERO D. Jean, UBERTO Pierre Paul, et ROSTAGNO Jean-Baptiste.

La pièce de *Los Nogaires* (n^o 8) mesure 6 tables et 7 pieds (env. 250 m²). Il s'agit d'un petit champ bordé de 4 croix. Ce sont deux couples qui en sont les détenteurs devant la Commende, Pierre-Antoine et Ludovique époux ROBINI et Antoine et Madeleine époux LORENZI Blanc.

Une autre pièce aux *Faissos* (n^o 9) est également une vigne mesurant 2 journées 2 tables et 4 pieds (env. 7 690 m²), bordée de 4 croix. Elle est tenue par Jean-Antoine GUIGO.

La pièce de *La Turgana* (n^o 10) représente 68 tables et 11 pieds, soit env. 2 619 m² environ. Il s'agit une fois encore d'une vigne, bordée de 4 croix. Elle est reconnue par Charles-Antoine et Jeannette époux GUIGHO Lotier.

La pièce décrite ensuite se retrouve sur le finage de la Communauté de Roquebillière.

Située au *Giboal* (n° 11), elle est présentée comme une vigne de 12 journées 43 tables (env. 4 ha 7 246 m²), bordée par 8 croix. Il paraît probable que la croix gravée sur un rocher²⁷ correspond à l'une de ces limites. Sans doute peut-on y voir la croix numérotée en troisième position.

Dix personnes exploitent cette parcelle : Jean-Ludovic GUIGO, Claudine REVELLA, Angela REVELLA, Marie BAUDESSA, François REVELLO, et Jean-André PLENT, Philippe et Barthélémy frères REVELLI, Pierre LAMBERTO *Pollo*, Marguerite CORNIGLION. Le plan indique la subdivision de la parcelle.

Les deux parcelles suivantes sont des champs concernant le quartier de la Pointe Noire, la *Poncionera*, la première (n° 12) pour 44 tables et 8 pieds (env. 1 697 m², l'équivalent d'une *starate*, superficie ancienne traditionnelle), bordée de 4 croix.

La suivante (n° 13), également bordée de 4 croix, mesure 46 tables et 8 pieds, soit environ 1 773 m²). Elles sont toutes les deux tenues par Marie REVELLA *Baudessa*.

La dernière, enfin, située au *Servagno* (n° 21), est un champ d'1 journée 15 tables 5 pieds (env. 4 400 m²) bordé de 6 croix gravées. Jean-Honoré DRAGO *Sesar* en reconnaît la tenure. Dans ce cas, le plan est plus précis que la déclaration. En fait, la pièce est divisée en deux parties, une vigne à l'est et un champ à l'ouest. Ce dernier est lui-même divisé entre deux emphytéotes, Antoine BARBIERA et Philippe FASCIO, alors que la vigne est tenue en totalité par Ludovique et Catherine CORNIGLION. La précision va même jusqu'à en estimer la dimension : 94 tables 2 pieds pour le champ et 61 tables 3 pieds pour la vigne.

Au levant de cette parcelle se trouve la terre de la veuve Louise MATTEO et de celle de Jean Honoré DRAGO ; au midi les terres de la Confrérie du *Corpus Domini* et de François REVELLO ; au ponent les terres de la Rectorie de Saint-Jean Jérusalemite (entendons les Hôpitaliers de la « grange » de Roquebillière) ; et au nord Pierre GAETTI feu Barthélémy.

Cette série de parcelles met en évidence l'importance des tenures et les précisions avec lesquelles la seigneurie ravive et conserve la mémoire des tenanciers. Chacun est appelé à intervenir lors du relevé, confronté à ses voisins, donnant ainsi une assurance contre les abus potentiels ou les empiètements possibles.

Mais le relevé de propriété ne s'arrête pas là. Le *Cabraïo* nous fait également découvrir un patrimoine bâti totalement inédit dans les registres de reconnaissances connus par ailleurs en Vésubie comme dans ceux des cadastres, plus courants, des XVII^e et XVIII^e siècles.

Visites des maisons et travaux afférents

Une autre partie des biens dépendant de la Commende nous permet de considérer une série de maisons et autres édifices bâtis. Au total, 10 maisons et 1 édifice (entendez *defici*, soit le moulin à huile) sont visités par les responsables du relevé. La totalité du patrimoine bâti de la seigneurie se situe vraisemblablement dans un périmètre peu étendu, car il est visité dans la même journée, allant des abords de la chapelle de la Madone de Gordolon aux rives du vallon de la Planquette qui coule sous La Bollène Vésubie.

Non seulement les maisons sont visitées, mais l'occasion est prise d'en dresser un état des lieux et d'établir une liste des travaux à réaliser pour, quand cela s'avère nécessaire, les restaurer. Pour s'assurer de l'exactitude des informations relevées et de l'exactitude du devis proposé, il est fait appel à des hommes de l'Art : Maîtres Pierre FABRI et Barthélémy REVELLI en ce qui concerne la maçonnerie, et Maîtres Ludovic Matthieu MANSIER et Jeannet GIUGLARIS pour la charpente et les pièces de bois. Les experts choisis sont chargés de « visiter les murs, toitures et séchoirs des bâtiments, maisons et édifices du district de la Commende ». Ils en précisent dans un premier temps la nature, les décrivent sommairement, puis en estiment l'état en préconisant les réparations les plus urgentes à réaliser en précisant le coût final de l'opération.

On peut être surpris par le petit nombre de bâtiments concernés, mais rappelons que Gordolon n'est plus un village depuis de nombreux siècles, et que sa localisation exacte reste encore à préciser, même si quelques indices laissent à penser qu'il ne devait pas se trouver bien loin des ruines de la chapelle actuelle.

Passons au descriptif.

Le principal bénéficiaire des biens de la Commende est le Capitaine Jean-François SERRA, dont le fils dessert la chapelle de la Madone de Gordolon. SERRA père tient entre ses mains une première maison (n° 1) en pierres et chaux, attenante à la chapelle et ouvrant sur l'extérieur grâce à 4 portes tournées vers le nord.

²⁷ voir *Pays Vésubien* n° 2, p.

Elle se présente une étable de terre, avec un fenil au dessus, un séchoir composé de poutres, le toit soutenu par 6 autres poutres et couvert de tuiles. Il s'agit là sans doute du logement du desservant si l'on fait référence à sa seule position.

Une deuxième maison (n° 2), « à peu de distance », avec 3 portes au nord, une étable, un séchoir, un fenil à l'étage supérieur.

Puis, plus loin, à proximité du vallon de la Planquette, au quartier dit de *Bosas*, notre Capitaine possède le moulin (n° 11) destiné à « faire de l'huile et battre le chanvre » (*in qual edificio vi sono ordegni per far oglio et il battitore di canapa*), long de 6,75 m et large de 4,37 m, pour 29 m² ½ de surface. Il est d'ailleurs précisé que le long du moulin « se voit un canal qui provient du vallon, *detta Bealera serve per fare travagliare detto Edificio* ».

Enfin, le Capitaine SERRA complète ses possessions par une dernière maison (n° 10) qui semble être la plus importante de toutes celles tenues de la Commende. Située dans le même quartier, et à peu de distance, le bâtiment est le seul à posséder la qualification de *massaro*, de « mas », situé dans une parcelle de vignes. Son entrée s'effectue au nord et « permet d'accéder à un étage d'habitation ». Une fenêtre au midi, un escalier pour accéder au deuxième niveau avec 11 marches, un séchoir, dans la partie basse une cave voûtée avec son entrée au levant, 3 fenils où l'on entre par le nord avec dessous des écuries et leurs séchoirs... le tout trouvé en bon état (comme le moulin d'ailleurs), n'appelant aucune réparation.

Il n'en va pas de même pour les autres bâtiments, comme c'est le cas de la maison tenue par le Recteur Dom Jean-François ROSTAGNO (n° 9) pour laquelle il manque 2 poutres pour réparer la toiture (6 £), deux douzaines de planches (*di due douzene tavole o sian assi*) (6 £), 2 autres poutres pour le fenil (6 £), et il convient de plus de procéder à d'importantes réparations aux murs latéraux et de pignon pour 22 £ y compris la chaux et la main-d'œuvre nécessaires.

Ou encore la maison de Marc TIRANTI (n° 7), qui est jugée en bon état, à la réserve près qu'il manque du chaume pour la toiture.

Enfin, un autre bâtiment se caractérise par une division entre de nombreux individus qui y tiennent leur réserves de paille, foin et autre denrées récoltées durant la saison et qui y sèchent.

Y sont reconnus co-tenanciers les sieurs Pierre Antoine ROBINO feu Marc'Antoine, Ludovic Laurent THAON feu Jean-François, Marc-Antoine, Jérôme et Barthélémy GIOBERTI, Antoine ROBINO feu Ludovic et Charles ROBINO feu Ludovic (n° 4).

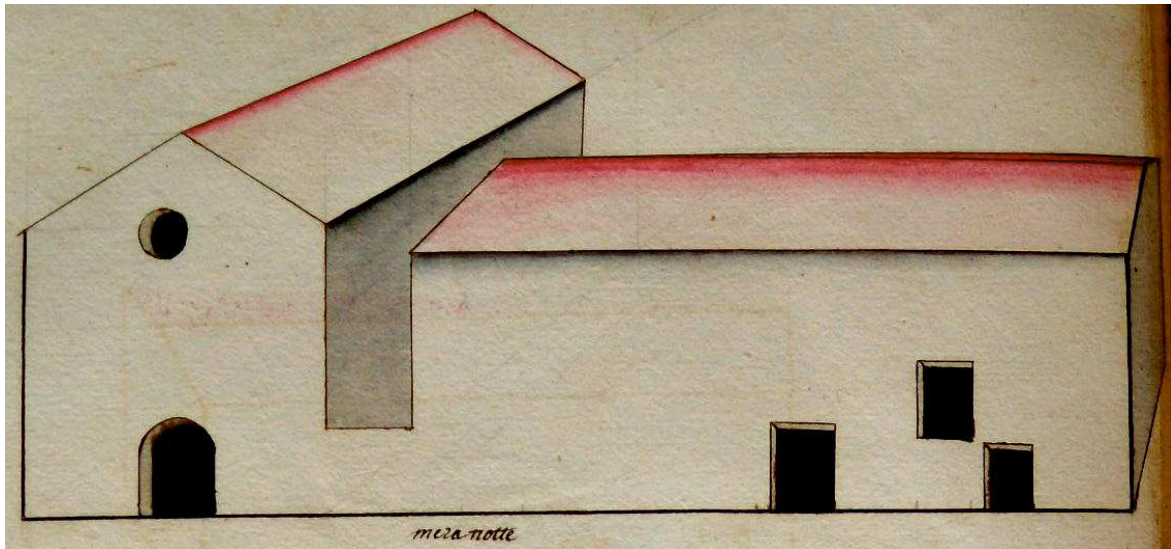
Malheureusement pour nous, l'échantillon considéré est trop peu représentatif pour être véritablement indicatif de ce que pourrait être le patrimoine bâti d'une seigneurie. Trop peu de parcelles sont désignées et décrites dans le *Cabraio*. Il n'en demeure pas moins que ce type de patrimoine existe et surtout, est décrit, donnant à voir quelques exemples de bâtiments au début du XVIII^e siècle dans notre région, à Gordolon. L'attention qui leur est portée, la description relativement « minutieuse » de leur état pour l'époque, renforce le sentiment d'une volonté de la part du seigneur Commendataire de reprendre en main son patrimoine et de mieux le gérer qu'il ne l'a été jusqu'alors.

Description de la chapelle...

L'une des descriptions les plus intéressante est celle se référant à la chapelle sous le titre de Sainte-Marie de Gordolon. Le 4 novembre 1718, celle-ci est visitée et décrite avec minutie, tant en ce qui concerne son aspect architectural et décoratif que par celui de ses meubles, parements et ornements. Les témoins, le chirurgien Joseph ODOARDO et Emmanuel MOISSINO confirment qu'il s'y « célèbre une messe chaque samedi de chaque semaine » mais aussi celle de « la Purification, de l'Annonciation, de l'Assomption et de la Maternité de la Très Sainte Vierge ».

La chapelle confine au levant avec une vieille maison détruite, au ponent avec une autre maison, celle-ci en état d'habitation, et déjà rencontrée, puisqu'il s'agit de celle occupée par le Sig. Capitaine Jean-François SERRA, comme le sont tous les terrains autour de l'édifice, reconnus appartenant à la Commende de Gordolon.

C'est d'ailleurs le fils du Capitaine SERRA, le Révérend Dom Ludovic Laurent, qui en est le chapelain et qui officie lors des différentes fêtes en y pratiquant le Sacrifice (la Sainte Messe). C'est à lui qu'il est fait appel afin de présenter les vases sacrés.



Vue cavalière de la chapelle (à gauche) et de la maison attenante (à droite)

Suivons nos experts : « la chapelle a son entrée et façade au nord », alors que « sur la porte se voient imprimées les Armes du S.S.R.Mta. peintes sur une pierre fixée dans la muraille ». Au-dessus de ces armoiries se trouve l'oculus « lequel sert pour faire lumière à la dite chapelle » mais n'est pas fermé (*ne telaro ne serraglia*).

Après avoir appelé le Capitaine SERRA, la délégation officielle, accompagnée de ses experts, entre dans la chapelle. « Les quatre murs sont en pierre et chaux, avec 4 poutres traversantes en châtaignier et qui servent au soutènement de la voûte et des murs ».

Au-dessus du tableau se voit un demi-oculus rond sans aucune fermeture. La porte de mélèze possède une fermeture en bois avec ses ferrures. Dans sa partie supérieure ont été installées 4 balustres également en bois, et sur les côtés se voient 3 petites balustres, et toutes les fermetures (*serrata*) sont également en bois de mélèze. Au-dessus de la voûte se trouve un toit couvert de tuiles.

L'autel est installé contre le mur qui regarde au sud.

Mais une autre information revêt une grande importance. Telle que nous la voyons encore de nos jours, l'église du prieuré de Gordolon est un bâtiment « tardif », composé de moellons simplement équarris, de galets travaillés au marteau et liés à la chaux, comme le souligne d'ailleurs la reconnaissance de 1718. Il s'agit sans doute d'un bâtiment peu ancien, j'avancerai de par sa structure, du XVII^e siècle²⁸.

Mais le texte précise encore qu'« à peu de distance de la chapelle... se voyait trois pièces de pilastres et une part du mur situé vers le levant, lequel mur et les pilastres servaient à soutenir l'ancienne église à présent détruite sur ce site ». La mention est d'importance car elle nous permet de localiser « l'ancienne église », à l'est du bâtiment actuel, soit sur le devant. Reste à estimer de quelle « ancienneté » il s'agit ici. Peut-être ne peut-on pas remonter de manière linéaire jusqu'au XI^e siècle...

D'autres informations sont données par le rapport de visite. Elles permettent de recomposer partiellement le décor intérieur de l'église. Celle-ci est alors ornée de tableaux.

En premier lieu, celui qui semble décorer l'autel en direction du sud. Il représente « l'effigie de la Madone de l'Annonciation et l'effigie des saints Maurice et Lazare, laquelle à gauche, et lesquels à droite ». Ce tableau semble correspondre à celui que nous connaissons dans l'église Saint-Michel et qui représente la Vierge de laquelle s'approche l'Ange (ou l'Archange Gabriel) portant les lys, dominant saint Maurice portant la bannière et saint Lazare représenté sous les traits du premier évêque de Marseille²⁹.

Un second tableau est décrit, « apposé sur le mur regardant vers le nord », dit « vieux », sur lequel est « peint l'effigie de la Très Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus dans ses bras sur la partie gauche avec deux portraits des

²⁸ Un témoignage recueilli lors de la communication de cette étude, lors des *Samedis de l'AMONT*, en décembre 2009, m'a certifié qu'il existait une pierre datée de 1626 sur le mur nord de l'église. Sous toute réserve de vérifier cette information. Dans ce cas, il serait acceptable d'imaginer que l'Ordre des Saints Maurice et Lazare a pu ordonner la reconstruction de l'édifice lors de sa prise de possession.

²⁹ [NDA – Mise à jour de l'article original, identification selon la remarque d'Alain Otho]

feux prieurs ISNARDI, un à la droite et l'autre à la gauche ». Ce tableau a disparu et ne se retrouve nulle part parmi les œuvres conservées à Roquebillière.

Suit le descriptif par le détail des effets qui permettent le culte... et une dernière mention pour préciser qu'une « lecture annuelle » a été instituée dans ce prieuré.

Interviennent alors les experts. Ils produisent le devis estimatif des travaux à effectuer dans la chapelle « pour réparer les 4 parties internes et en partie la voûte... les deux encadrements des portes et ceux des fenêtres latérales », pour un total, compris la fourniture des matériaux, de 61 livres. S'ajoutent la fourniture des 2 grilles en fer pour les fenêtres, et le vitrage, une pour la « *rotonde* qui est sur la façade de la chapelle et l'autre au-dessus de l'autel », au total 13 livres. La restauration des serrures et fers des portes pour 15 livres, l'évacuation de la terre qui s'appuie à l'est contre le mur de la chapelle et qui provoque des remontées d'humidité pour 10 livres, enfin, 12 livres pour la réalisation d'une armoire qui servira à entreposer les objets du culte. Au total, il est prévu des réparations pour 111 livres, somme importante dont la dépense reviendra, pour cette fois, au Commandataire du bénéfice.

Il est difficile de dire si ces travaux sont consécutifs à un certain « abandon » de l'édifice ou s'ils relèvent d'un entretien plus courant. Néanmoins, leur importance laisse supposer que l'édifice n'a pas été régulièrement entretenu. La réalisation du *Cabraio*, en donne l'occasion. Loin d'être un simple acte de compilation des reconnaissances, il permet un état des lieux complet du patrimoine inhérent à la Commende et se veut donc gage de pérennité de ses revenus.

CONCLUSION

Quels enseignements peut-on tirer de l'étude détaillée de la Commende de Gordolon au début du XVIII^e siècle ?

Le premier est celui d'une seigneurie ecclésiastique encore en pleine possession de ses moyens. Des moyens hérités, dont l'essentiel a été préservé durant des siècles, malgré la disparition (ou peut-être grâce ?) de la Communauté d'origine, Gordolon, dont il ne reste plus aucune trace à cette époque, sinon dans les mémoires et certains droits d'usages³⁰.

Le second est plus paradoxale. La seigneurie perdure, alors que celles, voisines, de Saint-Michel longtemps entre les mains des Hospitaliers, ou de la Madone de Fenestres qui anciennement tenue par le Chapitre cathédrale de Nice, ne sont plus que les ombres d'elles-mêmes. À cela plusieurs explications. Tout d'abord, justement, le fait que Gordolon ne dépende plus d'une communauté constituée, disparue avant la fin du Moyen Age, a permis à la seigneurie de posséder une vie propre, séparée de celle des habitants, contrairement à ce qui se passe pour les deux autres exemples qui ont fait l'objet de communications et d'articles précédents. La seigneurie de Gordolon est, comme ses voisines, tenues par un pouvoir extérieur (Saint-Pons, puis au début du XVII^e siècle par l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare), qui dépend d'une puissance importante. L'abbaye de Saint-Pons possède dans la première partie de son existence un pouvoir propre. Elle est dirigée par des abbés de renom, puis passe entre mains de l'évêque de Nice. Elle est enfin cédée en Commende, dépendant à la fois de l'autorité pontificale qui en valide le choix et du pouvoir du duc de Savoie. C'est lui qui décide de l'attribution de ses revenus. Les dépendances de Gordolon forment à ce moment une partie de ses revenus. Quand elle redevient plus autonome, c'est pour tomber entre les mains de l'Ordre de Savoie, dont l'autorité dépend directement du Grand-Maître qui n'est autre que le duc de Savoie en personne. Elle échappe donc à toute possibilité de récupération de la part des élites sociales locales, comme l'ont été Saint-Michel ou la Madone de Fenestres. La première était progressivement passée entre les mains de la Communauté de Roquebillière, la seconde plus rapidement entre celles du prêtre desservant la paroisse du village de Saint-Martin. Par contrecoup, une part importante des revenus tirés de cette seigneurie échappe au milieu économique local et contribue à l'affaiblir encore. La seule « chance » est que le « seigneur » est lointain, bien que la nature du document montre que celui-ci reste soucieux de préserver l'essentiel de ses ressources, voire même de l'entretenir pour espérer en obtenir une amélioration. C'est l'objectif premier du *Cabraio* tout comme d'assurer la pérennité des reconnaissances.

En dernier point, l'analyse pose la question des limites de l'ancienne seigneurie et/ou Communauté de Gordolon dont on ne sait que peu de choses aujourd'hui. Celles-ci s'étendent sur les trois communes de Roquebillière, La Bollène et Lantosque, et si nous pouvons affirmer qu'elles ont pour cœur l'espace hydronymique compris entre les cours d'eau de la Gordolasque, de la Vésubie et de la Planquette, elles s'étendaient vraisemblablement bien au-delà, et au moins sur le rive droite de la Vésubie jusqu'en direction du

³⁰ En 1872 (21 juillet), une délibération municipale de la Commune de Lantosque tente encore procès (qu'elle remporte) contre un propriétaire qui cherchait à faire disparaître les usages collectifs exercés par ses concitoyens sur d'anciennes terres dépendantes de la seigneurie de Gordolon, (qu'il possédait alors par droit d'achat) et pour lesquelles ils détenaient depuis le XVI^e siècle ces droits. Document communiqué par Mme Véronique MATHEUDI

Villar de Lantosque. Il me semble qu'il est difficile d'aller plus loin dans l'analyse et de tenter d'en tirer une image plus précise qui obligerait à incorporer les quartiers périphériques de Pélasque et Saint-Colomban au sud, de Berthemont au nord, qui semblent être des parcelles rattachées tardivement, peut-être à la suite de dons, de cessations de seigneuries telles que nous en avons connus durant tout le XV^e siècle dans la Vésubie. Ou pour d'autres raisons qui nous échappent encore. Aussi, il semble prudent de conclure provisoirement en confirmant l'existence d'un cœur de seigneurie et de zones rattachées.

Cette étude a tenté de présenter dans sa complexité la structuration spatiale d'une seigneurie ecclésiastique dans ses multiples composantes, grâce à un document exceptionnel qui rattache directement un petit bout de territoire à la monarchie savoyarde et à la Grande Histoire. Une mission qu'il faudra compléter par un travail sur le terrain, et peut être, je le souhaite, une valorisation de ce patrimoine si chargé d'histoire.

Mémoire

1 trabucho = 8 pieds = 3,17 m environ

1 mille de Piémont = 800 trabuchi = 1 300 toises françaises (la toise = 195 cm environ)

soit :

1 pied = 39,6 cm environ

1 mille = 2 535 m environ

ANNEXE 1

• Chronologie du *Cabraio*

22 avril 1715	Ordre de Sa Majesté
17 mai 1715	Ordre du Grand Conservateur du
10 août 1718	Témoignages de procuration
28 août 1718	à Turin, acte initial
2 octobre 1718	à Roquebillière Témoignage de présentation de Délégation
3 novembre 1718	à Roquebillière Relation demain matin 4 du courant à 15 h d'Italie devant la chapelle de la Divine Dame de Gordolon
4 novembre 1718	Témoignage de transfert avec concession de témoignages d'état de la chapelle de Gordolon
4 novembre 1718	Témoignage de transfert avec concession de témoignages de l'état des bâtiments, maisons et édifices, relations d'experts, meubles et mesures
4 novembre 1718	Témoignage de relation d'experts maîtres maçons et maîtres charpentiers
6 novembre 1718	à La Bollène Relation le 9 du mois courant à 15 h d'Italie devant la chapelle de la Divine Dame de Gordolon
8 novembre 1718	à La Bollène Relation 9 du mois courant à 15 h d'Italie dans la région du <i>Moulin</i> , quartier du présent lieu, et successivement dans celles de la <i>Noghiera</i> , <i>Puei</i> , <i>Ibac</i> , <i>Faissos</i> et le 10 courant à la même heure dans celles des <i>Nogaires</i> , <i>Faissos</i> et <i>Lurgana</i> ,
8 novembre 1718	Témoignages de continuation de mesures et plantation des bornes, fixation des croix, comparaison de la Communauté et des Particuliers de La Bollène dans les quartiers de Sainte-Marie de Gordolon, <i>Ferraie</i> , <i>Valiere</i> , <i>Prato Rotondo</i> , <i>Barruel</i> , <i>Serre di Milan</i> , <i>Campo di Millo</i> et <i>Bosas MESURES ET BORNES</i>
9 novembre 1718	champs, prés, <i>gerbi</i> , châtaigniers, vignes, <i>giare</i> , chènevière, avec chapelle et bâtiments, dans les quartiers de Sainte-Marie de Gordolon, <i>Ferraie</i> , <i>Valiere</i> , <i>Prato Rotondo</i> , <i>Barruel</i> , <i>Terre di Milan. MESURES ET BORNES</i>
9 novembre 1718	jardin situé sur le finage de La Bollène et dans le quartier de <i>Los Molinos</i>
sd (9 novembre 1718)	quartier de la <i>Noghiera</i> à La Bollène
sd (9 novembre 1718)	jardin situé sur le précédent finage de La Bollène et quartier du <i>Puei</i>
sd (9 novembre 1718)	champ situé dans le finage de La Bollène et quartier de l' <i>Ibac</i>
sd (9 novembre 1718)	vigne située sur le finage de La Bollène quartier <i>Las Faissos</i>
10 novembre 1718	champ situé sur le finage de La Bollène dans le quartier appelé <i>Los Nogaires</i>
10 novembre 1718	vigne située quartier <i>Las Faissos</i>
10 novembre 1718	vigne située à La Bollène, quartier <i>La Turgana</i> ,
12 novembre au 5 décembre 1718,	reconnaisances, rubrique et indice des reconnaissances reçues par le Sig. Notaire DALONY de tous les particuliers qui possèdent des biens serviles de la Commende de Gordolon
16 novembre 1718	à Roquebillière Relation demain matin 17 du mois courant à 15 h d'Italie dans la région de <i>Sauma Longa</i>
21 novembre 1718	à Roquebillière Relation demain 22 du mois courant à 15 h d'Italie dans les quartiers de <i>Giboel</i> , <i>Poncioniera</i> , <i>Servagno</i> et le 23 à la dite heure à ceux de <i>Bertemont</i> et le 24 à ceux du <i>Veseon</i> , <i>Grange de Bois</i> , <i>Veseon</i> , <i>Canapari di Ville</i> , <i>Servagno</i> , le 25 à ceux de <i>Giboel</i> , <i>Poncioniera</i> successivement...
22 novembre 1718	vigne située au quartier du <i>Giboal</i> territoire de Roquebillière
22 novembre 1718	champ situé au quartier <i>Poncionera</i> , territoire de Roquebillière
22 novembre 1718	champ au quartier <i>della Poncioniera</i> , territoire de Roquebillière
22 novembre 1718	champ et vigne, quartier <i>di Servagno</i>
22 novembre 1718	champ situé au quartier de Bertemont, territoire de Roquebillière
22 novembre 1718	champ situé au quartier de Bertemont, territoire de Roquebillière
24 novembre 1718	vigne au quartier du <i>Veseon</i> , territoire de Roquebillière
24 novembre 1718	champ dans le quartier dit La Grange de Bois
24 novembre 1718	champ situé au quartier du Bois <i>o sij Veseon</i> , territoire de Roquebillière,
24 novembre 1718	chènevière <i>o sij</i> champ dans le quartier de <i>Canapari di Villa</i> , territoire de Roquebillière
24 novembre 1718	de champ au quartier de <i>Servagno</i>
25 novembre 1718	vigne située sur le finage de Roquebillière et dans le quartier appelé <i>Giboel</i>
25 novembre 1718	champ situé sur le finage de Roquebillière et dans le quartier appelé <i>Poncioniera</i>
25 novembre 1718	champ située sur le finage de Roquebillière et dans la région dite de <i>Poncioniera</i>

- 25 novembre 1718 à Lantosque Relation pour les biens serviles situés dans les quartiers du *Villar, Valiere di Susana* le 26 courant à 15 h d'Italie, de ceux des quartiers dit de l'*Aighetta, Posso* autrement dit *Pelasens, Malbosco* autrement dit *Pelasca, Saleta, Candeghes, Cruos* à comparaitre le 28 du dit mois , et les possédants des quartiers *San Colombano* et *Pinol* le 29
- 26 novembre 1718 champ situé sur le finage de Lantosque et sur le quartier du Villar
- 26 novembre 1718 champ situé sur le finage de Lantosque et sur le quartier du Villar
- 26 novembre 1718 champ situé au quartier *della Valliera di Susanne*, territoire de Lantosque,
- 28 novembre 1718 vigne située au quartier *dell'Aighetta*, territoire de Lantosque
- 28 novembre 1718 champ avec châtaigniers situé sur le prédit finage de Lantosque et dans le quartier appelé *Il Pozzo* ou *Pelasce*,
- sd (28 novembre 1718) champ situé sur le finage de Lantosque et dans la région dite *Malbosco o sij Pelasce*
- sd (28 novembre 1718) vigne située sur le finage de Lantosque, quartier de Pélasque o sij *Malbosco*
- 28 novembre 1718 vigne située sur le finage de Lantosque et dans le quartier appelé *L'Aigheta*,
- 28 novembre 1718 vigne située sur le finage de Lantosque et au quartier *delle Saleta*
- 28 novembre 1718 champ situé sur le finage de Lantosque et au quartier appelé *Il Candeghes*
- 28 novembre 1718 vigne située sur le finate de Lantosque et au quartier *del Croos*
- 29 novembre 1718 champ avec châtaigniers situé sur le finage de Lantosque et au quartier dit Saint-Colomban
- 29 novembre 1718 champ avec châtaigniers situé sur le présent finage de Lantosque au quartier Saint-Colomban
- 5 décembre 1718 à Lantosque Relation aujourd'hui à 15 h d'Italie dans la vallée de *Malcompagnon o sia Sauma Longa*
- 7 décembre 1718 Témoignages de déclaration et d'expression à Roquebillière
- 7 décembre 1718 Témoignages de visite des biens serviles de la Commende de Gordolon et relations d'experts
- 9 décembre 1718 Témoignages de requête avec ordonnance de formation du *Cabrei*

Annexe 2

Liste des propriétaires voisins de la première parcelle décrite dans le *Cabraio* de la Commende de la Madonde de Gordolon en 1718

A comparu PLENT François feu Jean-André, LAURENTI Jean-Baptiste *L'hor* feu Etienne, MURETTO Jean Honoré feu Donato, MURETTO Anne veuve de Philippe, MURETTO Ludovic feu Donato, FASCIO Antoine *Deisson* feu Jean-Antoine, BARBIERA Jean-François *Mele* feu Ludovic, MATTEO Jean Honoré *Cano* feu Jean-Baptiste, DRAGO Sig. D. Joseph *Sesar*, FALC Anne Marie et Isabelle sœurs de M° Guillaume (GUGLIELMO), CORNIGLIONE Jean Honoré feu Philippe, DRAGO M° Jean Antoine feu Jean *Panetario*, GAUDINO Jean Antoine feu Pierre Antoine, Marie veuve Jean-Baptiste, BELLEUDO Jeannet feu Jean-Baptiste, MOISINO (ou MARTINO) Philippe feu Jean Antoine, DRAGO Giaché, DRAGO Cesar feu Jean-François, FASCIO Marguerite veuve Giaché, LAUGIERO Marguerite veuve Honoré, REVELLI Barthélémy feu Jean Antoine, ODOARDO Jeannet feu Pierre, LAUGIER Barthélémy feu Jean-Baptiste *Becioli*, LAUGIERO Antoine feu Jean-Baptiste, DRAGO Ludovic *Losso* feu Jean-François, LAUGIERO Pierre feu Tonone, LAUGIERO Jean-Baptiste feu Peiron, REVELLO Claudine épouse de Jean-Baptiste, BAUDO Marie veuve d'Antoine Michel, CORNIGLION Jean Antoine feu Jean-François, DRAGO Antoine *L'Angelo*, THAON Barthélémy feu Charles Antoine, DRAGO Ludovic de Philippe, DRAGO Ludovic *Martega* feu Jean-François, DRAGO Jean-Baptiste *Martega* feu Jean-François, GAUDINO Anne Marie veuve Honoré, REVELLO Angèle veuve Philippe, DRAGO Sig. D. François Marie, CORNIGLION M° Jean-Baptiste feu Ludovic, CORNIGLION M° Claude feu Ludovic, BARBIERA Antoine feu Jean-Baptiste, DRAGO Jean *Sesar* feu Antoine, DRAGO M° Philippe *Ferrandino* feu Antoine, DRAGO Jean-Baptiste feu Honoré, CORNIGLION Pierre Antoine feu Jean-Baptiste, FORNIERO Antoine feu Philippe, MALAUSSÉNA Jean-François feu Pierre Antoine, DRAGO M° François *Ferrandino* feu Antoine, BARBIERA Angélique veuve Gaudina, DRAGO Pierre *Mone* feu Jean Antoine, DRAGO M° Nicolas feu Antoine, LONGO Antoine feu François, CORNIGLION Andrinette veuve Vincent, THAON Anne Marie veuve M° Ludovic, ODOARDO Jean-André feu Jean-Baptiste, ODOARDO Pierre Antoine feu Jean-Ludovic, ODOARDO Jacques feu Jean-Baptiste, CORNIGLION Antoine feu Antoine *Valantin*, THAON Jeannet feu Barthélémy, CORNIGLION Marie feu Pierre Antoine, GIUGLARIS Sig. Barthélémy feu Jean, ODOARDO Chirurgien Joseph, DRAGO M° Antoine *Martega* feu Jean-François, LONGO Jean-Baptiste feu Antoine, FASCIO Jean-Ludovic *Luco* feu Ludovic, GAETO François feu Honoré, REVELLO François feu Jeannet, CORNIGLION Angèle épouse de Barthélémy *Quintone*, CORNIGLION Claudette veuve Ludovic feu Jean-Antoine, CORNIGLION Jean-Antoine feu Barthélémy, MATTEO Jean-François *Gavot* feu Jean-Baptiste, TIRANTI M° Michel de M° Marc, DRAGO M° Jean-Honoré *Sesar* feu Jean-Ludovic, GAETI Marie veuve Honoré, GAETI Marie veuve Jean-Baptiste, PLENT Jean-André feu Jean, CORNIGLION Angélique épouse Pierre Paul, DRAGO Marguerite épouse de Jacques *Monè*, CORNIGLION Catherine de feu Antoine, CORNIGLION Joseph feu Antoine, PEPINO Jean-Baptiste comme *signore* et procureur légal de CORNIGLION Marguerite feu Antoine son épouse, DEBOS Perineta, BAUDO Joseph Michel, FASCIO Jean-Baptiste feu Barthélémy en son nom propre que pour le Sig. D. Joseph FASCIO son *zio* paternel, CORNIGLION Notaire Sig. Antoine, BOTTINA Anne Marie veuve, MATTEO M° Jean-Honoré *Gavot* feu Jean-Baptiste tant en son nom propre que comme tuteur testamentaire de Lucrèce et Angélique *zia* et *nipote* GAUDINE, et finalement le Sig. BARBIERA Jean-François et DRAGO Pierre *Sesar* syndics actuels du lieu de Roquebillière, assistés du Sig. GIRARDO Jean-André, conseillers du Conseil Ordinaire de la dite Communauté, pour tout l'intérêt que porte ladite Communauté aux sous décrites pièces en raison des routes publiques et communales attenantes aux mêmes terres, que pour l'intérêt de quelques autres particuliers *incerto* et absentes, prétendantes être ou étant cohérentes aux mêmes pièces...

Annexes 3

Chronologie des Grands-maîtres de l'Ordre des Saints-Maurice et Lazare

1572	Emmanuel Philibert duc de Savoie, instigateur et premier Grand-Maître, pendant 9 ans
1581	Charles Emmanuel Ier duc de Savoie, pendant 49 ans
1630	Victor-Amédée duc de Savoie, pendant 8 ans
1638	François Hiacynthe duc de Savoie, pendant 1 an
1639	Charles Emmanuel II duc de Savoie, pendant 36 ans
1675	Victor-Amédée II duc de Savoie, roi de Sicile, puis de Sardaigne...

In *Patrimoine du Haut Pays* n° 11, pp. 78-116
Commander l'ouvrage sur le [site de l'AMONT](#)